



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 018-200000933-20220328-2022_03_019-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 22 mars deux mille vingt-deux, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 28 mars 2022

Délibération n° 2022-03-019

Attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 à l'Office de tourisme

Annule et remplace la délibération n°2022-02-009 du 28/02/2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 24

Nombre de votants : 31

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : Mme Cathy PRUNIER sans voix délibérative

Pouvoirs : Mme Sophie ESPEJO a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ a donné pouvoir à Mme Martine MALLET, Mme Florence LEDIEU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER, M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL, Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER, M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEBARRE, Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN, M. Jean-Marc RUIZ a donné pouvoir à M. Marc GOURDOU.

Absents excusés : M. Joël COULON, M. Bernard DAUTIN, M. Alain URBAIN et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : M. Marc GOURDOU.

Madame la Présidente rappelle que la subvention de fonctionnement pour 2022 allouée à l'Office de tourisme Sauldre et Sologne a été votée lors du dernier conseil mais que celle-ci s'avère trop juste de 5 000 € pour pouvoir boucler le projet de budget. En conséquence, il est demandé de passer le montant de la subvention à 175 000 € au titre de l'année 2022.

Cette subvention permettra de financer les frais de fonctionnement courant de la structure et les charges de personnel pour l'office de tourisme situé à Aubigny-sur-Nère et pour le bureau d'informations touristiques de Nançay, ainsi que la réédition de la carte Sologne, un plan de communication conséquent axé sur la pratique du vélo, de nouvelles cartes postales, la réédition de plan de ville, l'achat de barnum et stand pour être présent et visible sur les événements locaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la sollicitation de l'Office de tourisme Sauldre et Sologne pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 175 000 € au titre de l'année 2022,

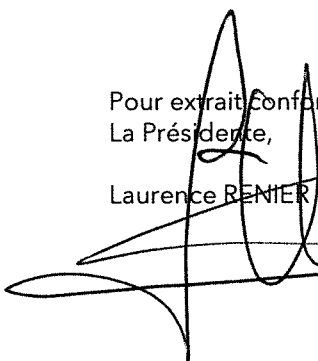
Vu l'avis favorable de la commission finances du 21 mars 2022,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : ALLOUE une subvention de fonctionnement de 175 000 € à l'Office de tourisme Sauldre et Sologne au titre de l'année 2022.

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer une convention de financement avec l'Office de tourisme Sauldre et Sologne.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Laurence RENTIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 31/03/2022 et de sa publication le 31/03/2022